



*Mairie de
Haute-Isle*

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – COMMERCES ET TOURNAGES

OBJET DE LA DEMANDE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM (propriétaire du fonds de commerce : personne ou société) :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et COMMUNE :

TELEPHONE et ADRESSE E-MAIL :

QUALITE DU REPRESENTANT :

IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

NATURE DU COMMERCE :

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

CODE POSTAL et COMMUNE :

N° du K-BIS :

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTALLATION DEMANDEE

TYPE D'INSTALLATION (voir tableau des redevances page suivante) :

NOMBRE D'OBJETS INSTALLES (par unité) :

DUREE D'INSTALLATION:

SURFACE D'INSTALLATION:

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tournage de film, droit à l'image	500 € / jour
Tournage de film, droit de voirie	100 € / jour / rue
Etalages sur trottoirs (parasol, portants, tables tréteaux)... Hors brocante et marché	De 0 à 3 m ² 15€ / jour au-delà de 3 m ² 5 € / m ² / jour

Camion magasin équipé pour l'exploitation commerciale et commerce ambulant	20 € / jour / unité
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée	70 € par jour après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	200 € / jours après mise en demeure de retrait
Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (en supplément du tarif d'occupation du domaine public)	50 € / jour après mise en demeure de régularisation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement aux règlements qui s'appliquent à mon projet, à acquitter la redevance correspondante d'occupation du domaine public et à supprimer cette installation lorsque l'administration le jugera utile. Toute occupation du domaine public sans titre fera l'objet d'une indemnisation versée par l'occupant à la Ville compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'une occupation régulière.

Lu et approuvé, le.....

Signature

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE

Un seul dossier doit être réalisé par fonds de commerce, même si le propriétaire / l'exploitant envisage l'installation de plusieurs mobiliers.

Toutes les demandes devront comporter :

- le formulaire de demande dûment rempli et signé par le responsable de l'entreprise
- la copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers + le cas échéant la copie de la licence de vente de boisson au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce (pour les débits de boisson)
- la copie d'un titre d'occupation régulière des locaux (bail ou du titre de propriété)
- une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public envisagée, précisant notamment les matériaux et les couleurs des mobiliers + une photo des mobiliers installés + si nécessaire un plan coté précisant l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et à l'environnement immédiat (mobiliers urbains, potelets, arbres, terrasses...)
- une attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à l'activité, en cours de validité
- et toute information nécessaire à la bonne compréhension de la demande.

Le formulaire est disponible à l'accueil de la Mairie ou téléchargeable sur le site : www.hauteisle.fr

Le dossier complet devra être déposé à l'adresse ci-dessous ou transmis par courrier à :

Mairie de Haute-Isle
146 route de la Vallée
95780 HAUTE-ISLE

Pour tout renseignement : mairie-hauteisle@wanadoo.fr ; 01 34 79 73 24 (accueil)